



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Conseil communautaire

23 novembre 2023

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

L2312-1 du CGCT

Le ROB permet au conseil communautaire :

- ➔ **D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité**
- ➔ **De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif**

Le Président présente au Conseil Communautaire, un rapport :

- ➔ Les orientations budgétaires
- ➔ Les engagements pluriannuels envisagés
- ➔ La structure et la gestion de la dette
- ➔ Une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs, de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
- ➔ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- ➔ L'évolution du besoin de financement annuel

Contexte économique et financier*

(*Source : INSEE – Note de conjoncture nationale et régionale – Septembre 2023)

Contexte international

- ➔ Incertitudes géopolitiques et énergétiques
- ➔ Taux d'intérêt élevés
- ➔ Ralentissement de la croissance mondiale

Contexte national

- ➔ Inflation d'ensemble encore au dessus des +4 % sur un an en décembre
- ➔ L'activité économique ralentirait au second semestre 2023
- ➔ Rythme de croissance annuel en France de +0,9 %

Contexte local

- ➔ Au 2ème trimestre 2023, l'activité économique 2023 en Normandie reste dynamique (+2,4 % dans l'Orne sur un an)
- ➔ La création d'emplois stagne voire baisse légèrement dans l'Orne au 1^{er} semestre 2023
- ➔ Des créations d'entreprises en baisse

Projet de Loi de Finances 2024 : trajectoire et investissement*

(*Source : Intercommunalités de France ADCF)

La LPFP pour les années 2023 à 2027 prévoit d'associer les collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques

- ➔ La LPFP propose un objectif global de réduction des dépenses réelles de fonctionnement afin qu'elles restent inférieures de 0,5 % par an par rapport à l'inflation prévisionnelle
- ➔ Le gouvernement propose d'engager une « nouvelle méthode » avec la mise en place d'un nouveau cadre de dialogue dans le cadre des Assises des finances publiques et l'ouverture de plusieurs revues de dépenses ou diagnostic partagé Etat/ collectivité

Mesures de soutien à l'investissement

- ➔ Le fonds vert est porté à 2,5 Md€. Une partie de l'augmentation sera fléchée sur les établissements scolaires
- ➔ Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR) sont, quant à elles, maintenues à 1,7 Md€ en autorisation d'engagement pour 2023
- ➔ Doublement de l'enveloppe du fonds de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales (100 M€ en 2024 soit +58,4 M€)

Projet de Loi de Finances 2024 : fiscalité et compensations*

(*Source : Intercommunalités de France ADCF)

Étalement sur 4 ans de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

- Remplacement de la CVAE progressivement par une fraction de TVA perçue par l'État
- La CVAE sera totalement supprimée en 2027
- Pas d'incidence pour les collectivités, la part de TVA progressera au même rythme que la TVA nationale

DGF et dotation de péréquation des collectivités du bloc communal

- Le PLF reconduit l'enveloppe de DGF pour 2023 soit 27,1 Mds
- Maintien du FPIC

Evolution des fractions de TVA compensatrices de la TH et la CVAE

- Taux de progression prévisionnel estimé dans le cadre du PLF 2024 à +5 %

Evolution des bases fiscales de la taxe foncière et de la TEOM

- Evolution des bases suivant l'évolution de l'indice des prix de la consommation qui serait entre 4 et 5 % en 2024

Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

- Cette suppression est motivée par le fait que 87 % des communes ont choisi la semaine de 4 jours

Situation de la Communauté de communes

Les différents budgets

RAPPEL

- Budget principal
- 8 budgets annexes

L'ouverture d'un budget annexe est nécessaire pour isoler certaines opérations notamment pour celles soumises à TVA ou pour établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes (ex. assainissement, locations de bâtiments...)

Budget Assainissement collectif - affermage

Budget Assainissement non collectif - SPANC

Budget Bâtiment industriel Bellevue - locations

Budget Pôle de santé - locations

Budget Télécentre - locations

Budget Office de Tourisme – régie autonome

Budget Zones d'activité – location bâtiments

Budget Zones d'activité – stock terrains

Rappel de la situation de la Communauté de communes 2023

Fonctionnement

011 – Dépenses à caractère général

- Gaz : marché en cours jusqu'à fin 2023 : coût MWh multiplié par 2,65 pour 2023
- Electricité : marché 2023-2025 : coût MWh multiplié par 3,2 pour 2023
- Evolution des charges à caractère général de 12 % (énergie, inflation, travaux piscine)
!! Le suivi des dépenses, le plan de sobriété drastique dans tous les services et la fermeture de la piscine permettent de limiter la croissance des dépenses

012 – Charges de personnel

- Impact important de l'augmentation du SMIC, du point d'indice, des revalorisations des grilles C et B et du GVT : **+ 125 000 € en un an**

65 – Autres charges de gestion courante

- Augmentation des participations aux charges intercommunales : contingent incendie, redevance SMIRTOM compensée par la TEOM avec l'augmentation des bases **+ 118 600 €**
- Impact des subventions aux budgets annexes **+ 92 000 €**

Recettes

- Produits des services (entrées piscine, centres de loisirs, crèche...) : stagnation (fermeture piscine)
- Fiscalité et compensations Etat + 6,5 % (+ 345 000 €)
- DGF – 0,4 %
- Application de la Loi de finances 2022 : versement exceptionnel en octobre 2023 d'une compensation de l'État (impact énergie, salaires CA 2022) (+ 234 334 €)
- A noter : en 2023, deux versements Education nationale rattrapage 2022 pour 180 000 €)

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Comptes administratifs

CA							
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement CA							
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
							Provisoire
011- Charges générales	1 785 559	1 955 182	1 896 861	1 847 159	1 972 596	2 224 053	2 494 676
012 - Personnel	2 822 079	2 814 379	2 894 291	3 005 452	3 340 751	3 719 793	3 844 800
014 - Atténuations produits	432 499	432 469	434 491	438 108	435 991	460 329	457 448
65 - Autres charges	2 628 139	2 566 740	3 005 257	2 814 735	2 795 540	2 974 597	3 204 066
66 – Intérêts	155 932	136 341	120 460	103 633	88 861	77 834	84 000
TOTAL	7 824 208	7 905 111	8 351 360	8 209 087	8 633 739	9 456 606	10 084 990
Evolution des recettes réelles de fonctionnement							
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
							Provisoire
70 - Produits et services	519 721	529 656	582 484	414 258	356 295	648 297	620 742
73 - Fiscalité	6 311 581	6 384 507	6 380 255	6 481 505	6 454 060	6 811 893	7 115 414
74 - Dotations	2 006 382	2 059 163	2 111 437	2 118 414	2 426 712	2 197 478	2 985 045
75 - Autres produits	66 006	15 543	24 662	24 755	45 028	62 763	77 906
TOTAL	8 903 690	8 988 869	9 098 838	9 038 932	9 282 095	9 720 431	10 799 106

Evolution des dépenses 012- charges de personnel – 2023

Evolution des dépenses de personnel							
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 Provisoire
012 – Charges de personnel	2 822 079	2 814 379	2 894 291	3 005 452	3 340 751	3 719 793	3 844 800
Masse salariale à périmètre constant	2 754 279	2 746 579	2 781 131	2 831 842	2 959 641	3 238 934	3 347 640
Variation annuelle à périmètre constant		-0,28 %	1,26 %	1,82 %	4,51 %	9,44 %	3,36 %
Masse salariale suite à transfert de compétences et développement de services (cumulé d'année en année depuis 2017)	67 800	67 800	113 160	173 610	381 110	480 859	497 160
Variation totale dont transferts et nouveaux services		-0,27 %	2,84 %	3,84 %	11,16 %	11,35 %	3,36 %
OBSERVATIONS	Transfert de la compétence tourisme	Pas de transferts	Correction comptable entre titulaires et non titulaires, pas d'augmentation réelle des charges de personnel	Transfert des agents du Carré du Perche à compter du 1 ^{er} octobre 2020	Personnel du Carré du Perche sur toute l'année Création de postes pour le centre loisirs mercredis et les contrôles SPANC en régie, gestion du COVID sur l'année	Centre de loisirs du mercredi, développement de l'accueil ados et centre été, création de postes en avril 2022 pour l'extension de places à la Maison de la Petite Enfance (financements CAF), création poste chargé de mission DD (financement Région) réactualisation des grilles indiciaires pour les échelons de base, SMIC, point d'indice	Pas de développement de services en 2023, fonctionnement à périmètre constant. RAPPEL : augmentation annuelle du SMIC, revalorisation de grilles C et B en juillet 2023 +9 points, augmentation du point d'indice en juillet 2023

+ 125 000 € de charges de personnel à périmètre constant (GVT, point d'indice, revalorisation grilles C et B, augmentation du SMIC)

Evolution des dépenses de personnel et des indemnités

Indemnités des élus

- Les taux des indemnités du Président et des Vice-présidents ont été fixés par le Conseil de communauté lors de son installation le 9 juillet 2020 et n'ont pas évolué par rapport au précédent mandat
- Le montant 2023 des indemnités est de 95 170 €
- L'ensemble des indemnités des élus de la Communauté de communes au titre de l'ensemble de leurs mandats ou fonctions est de 268 574 €

Evolution des dépenses de personnel

- En 2023, la masse salariale de la collectivité a connu une augmentation de 3,36 % à périmètre constant
- Pour 2024, le niveau de services de la collectivité étant maintenu, la masse salariale restera identique. Une prévision à + 4 à 5 % doit être intégrée pour prendre en compte le GVT, l'évolution du SMIC ou les 5 points supplémentaires pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024.

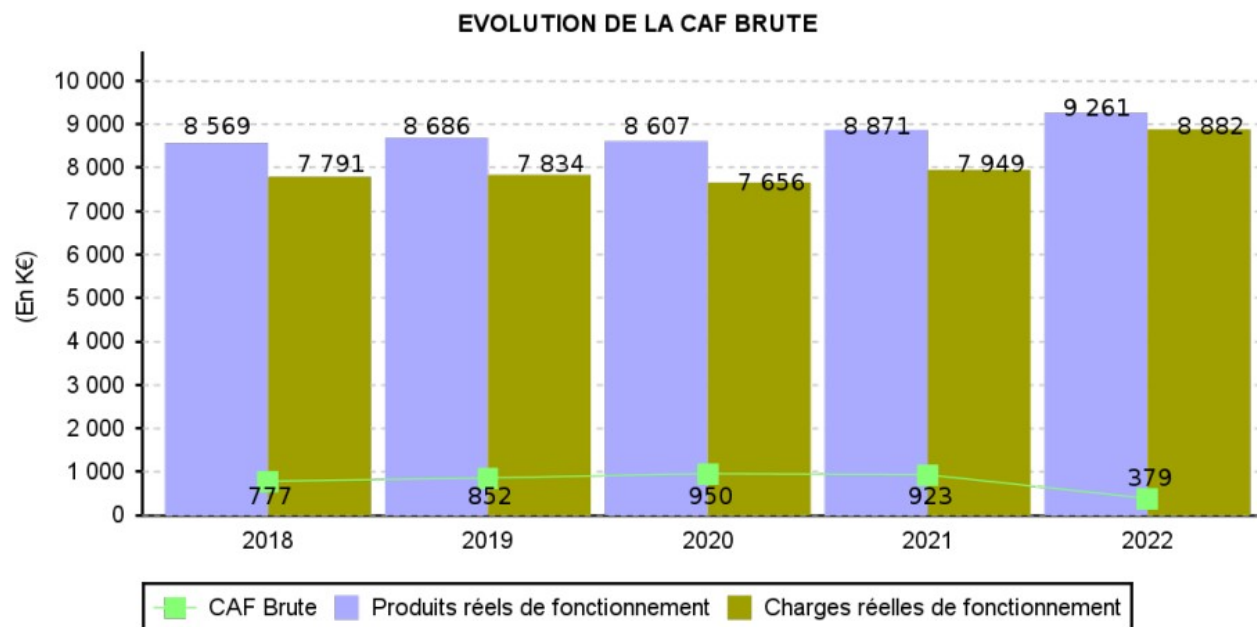
Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de l'épargne brute

Appelée aussi « capacité d'autofinancement », l'épargne brute est un indicateur pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement

Au regard des premières prévisions, la CAF brute serait de 945 000 € environ pour 2023 (A confirmer au CA 2023).

A noter : plusieurs recettes exceptionnelles à prendre en compte = + 234 000 € de compensation de l'État sur la CAF 2022 intégrée dans le CA 2023, + 180 000 € décalage de versement de subvention de l'Education Nationale 2022 en 2023

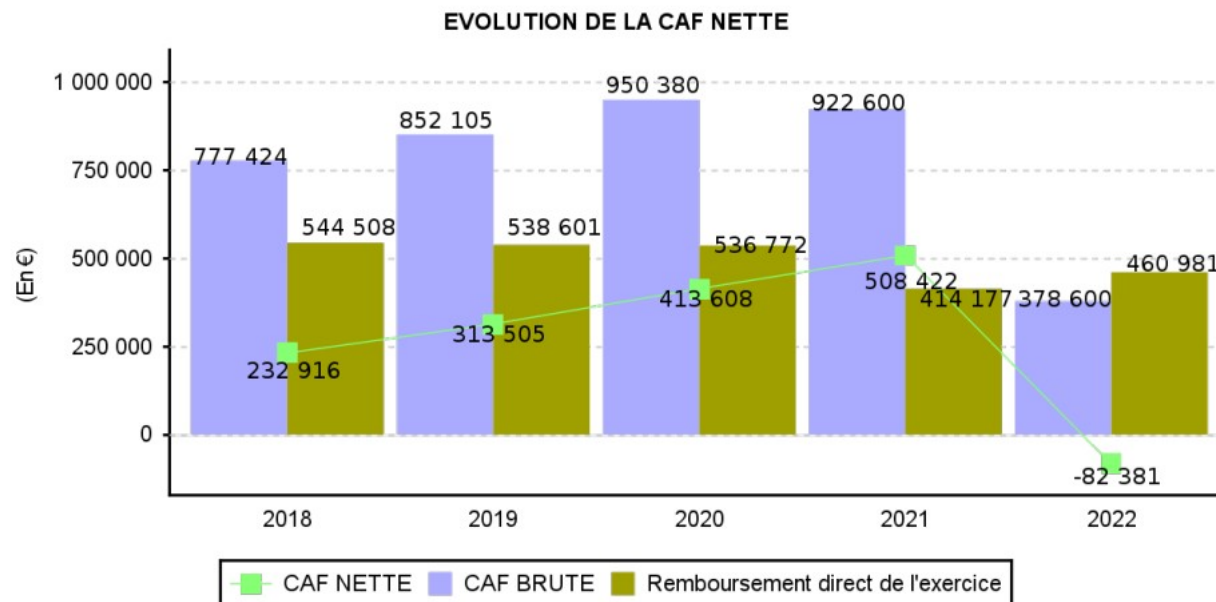


Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Orientations 2024 : maintenir une épargne nette positive pour pouvoir absorber l'inflation et l'augmentation des salaires, entretenir et investir dans les équipements



Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de la dette

**Le niveau de la dette
est maintenu en 2023
et le sera également en 2024**

222 € /hab. en 2022 (13 670 hab.)

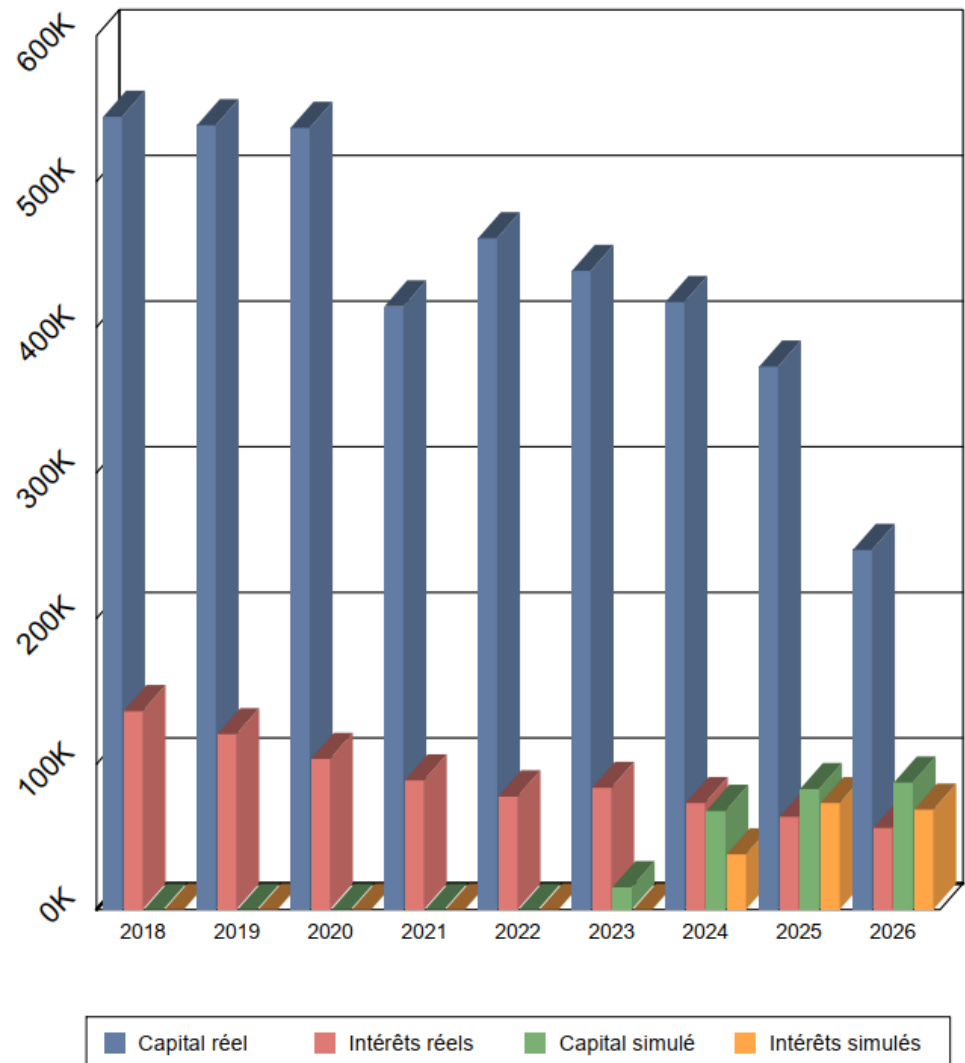
235 € /hab. en 2023 (13 525 hab.)

260 € /hab. en 2024

**Taux moyen des emprunts en cours :
2,85 %**

Capital restant dû : 3 179 000 €

**Niveau endettement inférieur
à la moyenne des EPCI de la même
strate de population**



Situation de la Communauté de communes

Perspectives générales 2024

Fonctionnement

011 – Dépenses à caractère général

- Gaz : nouveau marché 2024 TOTAL Energie : Augmentation de la facture de 10 % maximum
- Électricité : marché 2023-2025 : Coût MWh identique à 2023 / Résiliation du marché envisagée
- Evolution des autres dépenses pour tenir compte de l'inflation : + 5 %

!! Suivi des dépenses et le plan de sobriété (énergie et achats) dans tous les services

012 – Charges de personnel

- Décret du 28 juin 2023 : l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficieront d'une revalorisation de 5 points d'indice en janvier 2024 (+ 30 000 €)
- Prévision + 4 % (GVT, augmentation du SMIC à prévoir)

65 – Autres charges de gestion courante

- Augmentation des participations (contingent incendie, SMIRTOM...)
- Diminution des subventions aux budgets annexes

Recettes

- Produits des services (entrées piscine, centres de loisirs...) : stagnation
- Contributions directes fiscalité + 4 % (+ 104 000 €)
- GEMAPI : + 102 000 €
- Fraction TVA + 5 % (+ 267 000 €)
- Dotations DGF stables (légère diminution du nombre d'habitants)

Orientations 2024 par compétence

Aménagement de l'espace

- ➔ **Site Patrimonial remarquable** : Poursuite de l'élaboration du SPR engagée en 2022. L'étude réalisée par Kargo Sud s'élève à 72 000 € financée à 50 % par l'État. A reporter en 2024 : 37 000 €
- ➔ **PLUi** : la modification de droit commun est reportée à 2024. 10 000 € minimum sont à prévoir pour les frais d'enquête publique, de reproduction, de bureau d'études

Développement économique (budgets annexes)

- ➔ **Bellevue** : Les travaux de réparation, maintenance du transformateur haute tension et de la pompe à chaleur ont été réalisés en 2023 pour un montant total de 195 000 €. L'entreprise Thépenier louera le bâtiment à partir du 01/01/2024. Le loyer couvre le remboursement du crédit-bail Dexia. Quelques frais resteront à la charge du propriétaire (assurances...).
- ➔ **Autres bâtiments** : en 2023, cession du bâtiment de M. Langlais, zone de la Gare, à l'issue de son crédit-bail. Opération blanche pour la Communauté de communes
Tous les bâtiments économiques sont entièrement occupés (Maisons des entreprises de la Gare et des Gaillons)
Les travaux d'entretien des bâtiments (2023 aérothermes maison des entreprises 11 000 €) sont financés par l'excédent de ce budget annexe.
- ➔ **Zones d'activité** :
Sur la zone de Théval : vente à M. Pichon, tailleur de pierre en 2023 (29 000 €). 2 lots restent à vendre

Orientations 2024 par compétence

Développement économique (budgets annexes)

- ➔ **Télécentre** : Les recettes de location se maintiennent à hauteur de 10 000 €. Cependant, le rattrapage du remboursement des fluides à la CCI, propriétaire du bâtiment, nécessitera une subvention du budget principal à hauteur de 23 500 €. Une réflexion doit être engagée pour améliorer l'équilibre de ce budget.
- ➔ **Office de Tourisme** : La subvention du budget principal pour équilibrer ce budget devrait être de 94 000 € en 2023. Les ventes de produits et prestations financent 10 % des dépenses.
Comme en 2023, une dépense d'environ 5 000 € est prévue pour la participation au Guide du Perche. L'opération d'investissement pour l'aménagement intérieur de l'Office de Tourisme est terminée pour un montant de 52 714 € figurant sur le budget principal. Projet financé à hauteur de 56 % par le programme européen LEADER.

Collecte et traitement des ordures ménagères

- ➔ Pour 2023, la redevance due aux SMIRTOM du Perche et de la Région de l'Aigle était de 1 528 290 € (+ 6,32%). Une nouvelle augmentation de la redevance est à prévoir pour 2024. Elle devrait être de + 20 % si les tonnages ne diminuent pas. Le SMIRTOM du Perche ornais envisage + 10 % ou + 15 % si la pose des conteneurs semi-enterrés avec tambours est terminée début 2024. L'opération de travaux se poursuivra sur 2024 avec 50 000 € à reporter en investissement.

GEMAPI

- ➔ **Huisne amont et Sarthe** : en 2023 le montant total versé au PNR du Perche et au syndicat du bassin de la haute Sarthe sera de 65 000 €. La poursuite du programme sur le bassin de la Sarthe, l'engagement du programme de travaux sur l'Huisne et de l'étude sur la Chippe nécessitera une enveloppe de 102 000 € pour 2024.
Ces dépenses seront intégralement couvertes par la taxe GEMAPI votée en 2023 pour 2024.

Orientations 2024 par compétence

Assainissement collectif (budget annexe)

- ➔ **Schéma directeur d'assainissement** : La phase 3 est terminée. 59 000 € ont été versés en 2023 au Cabinet DCI Environnement et 310 000 € restent à verser pour finaliser
- ➔ **Réhabilitation de la station de Réveillon** : La station est en service. L'opération sera soldée en 2024 pour un total de 231 000 € de travaux financés à 70 % par l'AELB, le CD61, la commune
- ➔ **Réhabilitation des réseaux de l'avenue de la Gare** : Les travaux ont été réalisés en 2023 pour un montant payé de 503 000 € financés à 20 % par le CD61. 15 000 € seraient à reporter en 2024.
- ➔ **Réhabilitation des réseaux de Mauves sur Huisne** : Les travaux sont engagés fin 2023. Le montant total de l'opération est de 975 000 €. 865 000 € seront reportés sur 2024.
- ➔ **Construction d'une nouvelle station à la Chapelle Montligeon** : des dépenses de maîtrise d'œuvre et d'études ont été engagées en 2023 pour 23 740 €. Le dossier est à l'étude notamment pour trouver un accord sur le projet avec la police de l'eau.

Assainissement non collectif : SPANC (budget annexe)

- ➔ Les contrôles du SPANC sont maintenant réalisés en régie. Le nombre de contrôles réalisés dans l'année et le bon rythme d'encaissement des redevances permettent d'augmenter les recettes de 32 % en 2023.
- ➔ L'opération de subventions aux travaux avec l'Agence de l'Eau est soldée. Opération blanche pour la Communauté de communes

Orientations 2024 par compétence

Logement – habitat

➔ 5 subventions **OPAH** ont été notifiées aux particuliers pour un montant total de 5 000 € en complément des aides de l'ANAH.

En 2023, 2 000 € de subventions ont été versés par la Communauté de communes. Pour l'animation 1 400 € sont versés au Pays du Perche.

Pour le BP 2024, il convient de conserver des crédits pour financer les dossiers d'OPAH qui seront réalisés dans l'année. 15 000 € à prévoir pour les aides aux travaux et 4 200 € pour la participation au financement des diagnostics

Voirie

➔ **Pour l'entretien de la voirie**, les dépenses 2023 seront proches des 640 000 € prévus. Pour 2024, un budget maximum de 640 000 € de travaux sera reconduit. En ajoutant le temps agent et l'entretien du matériel (suivi travaux et entretien), les dépenses pour la voirie s'élèvent à presque 700 000 €.

En investissement, pour le remplacement de l'épaveuse des crédits entre 45 000 € et 65 000 € seront à prévoir

Orientations 2024 par compétence

Équipements socio-culturels et sportifs

- ➔ **Médiathèque de Pervenchères** : en 2023, le budget de fonctionnement de la médiathèque était maintenu à l'identique. Les dépenses comprenant les charges de personnel s'élèvent à 43 000 €.
- ➔ **Équipements sportifs** : Les dépenses de fonctionnement de la piscine et des 5 gymnases (de l'Hippodrome, de la Poudrière, de la Garenne, de Bazoches sur Hoëne et de la Chapelle Montligeon) ont été maîtrisées en 2023 grâce au plan de sobriété, au suivi des achats, au passage en chlore solide à la piscine. Le total est de 860 000 € en 2023 contre 850 000 € en 2022. Les recettes de la piscine seront inférieures à 2022 du fait de la fermeture. Des travaux sur la chaufferie de la piscine et le carrelage doivent être réalisés d'ici la fin de l'année et un audit énergétique est engagé. D'autres travaux importants sont à prévoir et seront chiffrés dans les prochaines semaines. Des subventions seront recherchées pour financer ces travaux (Fonds Vert Etat, Région, Département).
- ➔ **Espace public numérique** : L'Espace Public Numérique connaît une bonne fréquentation. Pour les charges de personnel de ce service. En début d'année 2023, le renouvellement de l'aide de l'État a été sollicité pour le poste de conseiller numérique. En attente de la notification pour une aide de 50 000 € sur 3 ans dont 20 000 € pour 2023.

Orientations 2024 par compétence

Scolaire

➔ **Les dépenses de fonctionnement** du service scolaire évoluent en lien avec l'augmentation des charges de personnel (point d'indice, revalorisation des grilles cat. C, SMIC, prime précarité) et des coûts de l'énergie.

Le budget total du scolaire et du périscolaire s'élève à 1 755 000 € pour 2023.

➔ **En investissement**, les travaux dans les écoles sont les suivants :

- travaux de mise aux normes Incendie de l'école A. Briand
- le matériel du labo sciences de l'école A. Briand a été livré. Une subvention à hauteur de 31 000 € versée par l'Education Nationale compense intégralement cette dépense.

A prévoir pour 2024 :

- poursuite des travaux à l'école Chartrage (stockage)
- réfection progressive des menuiseries bois de l'école de Pervençères

Orientations 2024 par compétence

Action en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- En 2023, la **Maison de la Petite Enfance** affiche presque complet avec 65 places. Une pompe à chaleur a dû être remplacée pour 28 000 €.
- Le **Relais Petite Enfance** et le **Lieu d'Accueil Enfants Parents** fonctionnent bien.
Le budget pour ces services sera reconduit en 2024. Les dépenses sont financées à hauteur de 90 % par la CAF, la MSA et les familles.
- **Les centres de loisirs 4-12 ans** et le **centre de loisirs ados** fonctionnent très bien et répondent à une vraie demande.
Les dépenses s'élèvent à 328 000 € pour l'ensemble des centres avec un financement à 40 % de la CAF et la MSA de l'Orne. Elles seront reconduites en 2024.

Accès aux soins

- **Pôle de santé** : Le budget de fonctionnement du pôle devra être abondé par le budget principal pour couvrir les charges à caractère général en légère augmentation en lien avec le coût de l'énergie et les charges de l'extension.
Les recettes de loyers augmentent de 10 % car les cabinets de l'extension sont progressivement occupés. L'ensemble des cabinets devraient être occupés en 2024.

Action sociale

- **CIAS** : Une subvention de 275 000 € a été versée en 2023. Compte-tenu des bons résultats du CIAS, cette subvention pourra être diminuée et attribuée en deux fois pour tenir compte du résultat du CIAS.
- **Carrefour des solidarités** : Les travaux de rénovation du bâtiment sont terminés, le parking sera finalisé début 2024 avec un budget à reporter de 94 000 €. La location pour la ressourcerie débutera en 2024.

Orientations 2024 par compétence

Activités culturelles d'intérêt communautaire

- ➔ En 2023, le Carré du Perche a retrouvé une activité normale avec des événements importants tels que la Foire au Boudin et le Paris Brest Paris.
Pour la programmation, 84 171 € de participation a été versée à la **Scène Nationale 61**
- ➔ La commission culture a souhaité **subventionner 11 associations culturelles** locales pour un montant de 46 080 €. Cette enveloppe restera identique en 2024.

Incendie – secours

- ➔ Pour 2023, une **subvention de fonctionnement SDIS** de 336 620 € a été versée. Une augmentation de 6 % est à prévoir pour 2024.
- ➔ En investissement, la deuxième participation pour la **construction du centre de secours** de Mortagne a été versée conformément à la convention pour 116 820 €. Ce montant est à reconduire en 2024, 2025, 2026.
- ➔ Une parcelle d'environ 3 000 m² la zone d'activité de Mauves sera transférée au SDIS en 2024 pour la construction d'une nouvelle caserne. Le coût de la parcelle transférée (51 000 €) sera déduit de la participation totale de la Communauté de communes pour 30 % du projet. L'estimatif des travaux n'est pas connu. Le projet est inscrit en autorisation de programme au SDIS.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Budgets primitifs

BP				
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement				
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Différence BP 2023/2024
	avec DM	Provisoire	Perspective	
011- Charges générales	2 872 600	2 494 676	2 577 300	- 295 300
012 - Personnel	3 851 460	3 844 800	4 028 000	176 540
014 - Atténuations produits	463 000	457 448	457 979	- 5 021
65 - Autres charges	3 274 329	3 204 066	3 183 000	- 91 329
66 – Intérêts	80 000	84 000	74 000	- 6 000
TOTAL	10 461 389	10 084 990	10 320 279	- 141 110
Evolution des recettes réelles de fonctionnement				
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Différence BP 2023/2024
		Provisoire	Perspective	
013 – Atténuation de charges	235 000	228 167	185 000	- 50 000
70 - Produits et services	546 000	620 742	620 000	74 000
73 – Fiscalité	7 022 041	7 115 414	7 537 000	514 959
74 - Dotations	2 385 412	2 985 045	2 294 141	- 91 271
75 - Autres produits	55 000	77 906	60 000	5 000
TOTAL	10 243 453	11 027 273	10 696 141	502 688

Evolution des recettes fiscales et dotations 2022-2024

	2022	BP 2023	Notification 2023	Evolution 2022-2023	Réel 2023	Evolution 2022-2023
Recettes fiscales	2 972 181 €	3 129 614 €	3 193 438 €	7,4 %	3 193 438 €	7,4 %
TFB	1 484 159 €	1 580 630 €	1 608 445 €	8,4 %	1 608 445 €	8,4 %
TFNB	572 506 €	609 718 €	615 373 €	7,5 %	615 373 €	7,5 %
TH additionnelle résidents secondaires	550 126 €	550 126 €	581 982 €	5,8 %	581 982 €	5,8 %
CFE additionnelle	350 500 €	373 282 €	372 654 €	6,3 %	372 654 €	6,3 %
CFE fiscalité de zone	14 890 €	15 858 €	14 984 €	0,6 %	14 984 €	0,6 %
États autres compensations	2 017 699 €	2 017 699 €	2 297 020 €	13,8 %	2 243 679 €	11,2 %
FNGIR contribution	-432 469 €	-432 469 €	-432 469 €	0,0 %	-432 469 €	0,0 %
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	326 156 €	326 156 €	362 906 €	11,3 %	362 906 €	11,3 %
FRACTION TVA – Compensation TH	1 758 019 €	1 758 019 €	1 967 823 €	11,9 %	1 923 421 €	9,4 %
FRACTION TVA – Compensation CVAE	365 993 €	365 993 €	398 760 €	9,0 %	389 821 €	6,5 %
SOUS-TOTAL Fiscalité et compensations	4 989 880 €	5 147 313 €	5 490 458 €	10,0 %	5 437 117 €	9,0 %
DGF	1 041 277 €	1 041 277 €	1 037 108 €	-0,4 %	1 037 108 €	-0,4 %
FPIC conservé	69 871 €	69 871 €	46 480 €	-33,5 %	46 480 €	-33,5 %
TOTAL	6 101 028 €	6 258 461 €	6 574 046 €	7,8 %	6 520 705 €	-0,8 %

Investissements

Réalisé 2023 = 1 400 000 €

RAR ou opérations à reconduire **Travaux et matériel**

- Divers petit équipement informatique logiciels (5 000 €)
- Informatique écoles (2 000 €)
- Ordures ménagères – Génie civil (50 000 €)
- Ecole maternelle Chartrage (60 000 €)
- Elaboration du site patrimonial remarquable (37 000 €)
- Terrain de football en synthétique (1 091 000 €)
- Parking du carrefour des solidarités (91 000 €)
- Épareuse (45 000 € à 65 000 €)

TOTAL = 1 437 000 € financés par 970 000 € de subventions attendues

Fonds de concours

- Fonds de concours aux communes (200 000 €)
- Fonds de concours Centre de secours Mortagne (116 820 €)

TOTAL = 316 820 €

Opérations nouvelles à l'étude

- Rénovation de la piscine : bassin ludique et rénovation énergétique
- Rénovation de l'école de Pervençères (? fonctionnement)
- Démolition de la tour de l'ancienne caserne
- Travaux de mise en sécurité des écoles

Evolution des dépenses et recettes d'investissement – Perspectives 2024

Rappel de la prospective établie en 2021

- Un programme d'investissements supplémentaires possible à hauteur de 1 300 000 € par an
- Une moyenne de 70 % de taux de subvention sur les gros projets
- Un recours à l'emprunt prévu à hauteur de 600 000 € par an

Révision de la prospective au regard du contexte 2022-2023

- Dépenses et recettes plus dynamiques que dans la prospective initiale
- Cependant, les dépenses augmentent plus vite que les recettes sur la période
- Un suivi strict des dépenses et un plan de sobriété drastique permettent de diminuer l'impact du coût de l'énergie et de l'inflation
- Importante baisse de la CAF sur le CA 2022 compensée en partie en 2023 par une participation exceptionnelle de l'État de 234 000 €
- Un coût de l'emprunt qui remonte compte-tenu de l'évolution des taux d'intérêt (4,80 %)

Conséquences sur l'investissement

- Priorité aux opérations déjà engagées et financées entre 70 et 80 %
- Si les 80 % de subvention ne sont pas atteints : priorité aux opérations de rénovation notamment énergétique et de sécurité
- Le recours à l'emprunt pourra être revu à la baisse



DOB en Conseil communautaire le 23 novembre 2023